

Sauvegarder le paysage quercynois

L'intitulé de notre association "Sauvegarde des Maisons et Paysages du Quercy" spécifie parfaitement le rôle que nous essayons de jouer depuis plusieurs décennies.

Si la valeur des maisons rurales traditionnelles est aujourd'hui reconnue et, partant, leur protection un peu mieux assurée, il n'en est pas de même pour le paysage.

Un mouvement général se fait jour, pour essayer de sauvegarder les paysages comme en témoigne, entre autres, l'entrée en vigueur, en 2006 de "La Convention Européenne du Paysage". A l'échelle de notre département, plusieurs colloques de sensibilisation ont eu lieu sur le sujet, en particulier celui organisé par la délégation interservices des territoires, sous la présidence de Madame la Préfète le 21 septembre 2008 à Cahors, et auquel notre association était représentée.

La notion de sauvegarde du paysage, certes complexe, suscite de l'intérêt mais aussi des divergences de point de vue : certains soutiennent que le paysage actuel, magnifique résultante de plusieurs siècles de civilisation doit être préservé dans son intégrité ; d'autres dénoncent une conception passéiste et affirment qu'il n'y a aucun inconvénient à voir l'agriculture et les modes de transport le transformer.

Mais d'abord "qu'est-ce qu'un paysage ?", et ensuite quels sont les moyens de le sauvegarder ? Notre association ne prétend pas détenir la solution mais tient à affirmer ce qui a toujours été le sens de son action, à savoir que le paysage du Quercy est ce qui attire les amoureux du Lot. La richesse du patrimoine bâti, si bien intégré au paysage "naturel" en amène beaucoup à s'y installer durablement.

Dès lors on peut s'interroger : "pourquoi ici?". Outre les données géographiques, géologiques, climatiques propres à notre région ; sans doute peut-on être d'accord avec cette affirmation de Jean-Pierre Amalric, professeur à l'université de Toulouse-Mirail dans "L'Histoire du Quercy", préfacé en 1993 par Jean Lartigaut : "Le labeur de quelques générations parachève ainsi ce miracle fragile, cette oeuvre collective, dont la nature fournit les matériaux : un paysage original, inimitable, où l'homme se sent chez lui".

Voici, résumées les raisons de sauver les paysages du Quercy et aussi les difficultés à préserver ce "Miracle fragile"...

"Notre époque défait plus que toutes autres" a dit un archéologue au colloque du 21 septembre 2008. On pense, bien sûr, aux infrastructures routières qui coupent, tranchent ; à la succession, de plus en plus préoccupante, de grands espaces boisés abandonnés à leur destin et de grands espaces cultivés trop grands, trop uniformes ; on pense à ces "incivilités" regrettées par un intervenant de ce même colloque qui stigmatisait ainsi les constructions nouvelles trop souvent mal intégrées, voire malvenues.. Erreurs "inciviles" en effet puisqu'elles portent atteinte à la richesse collective qu'est un paysage où l'on vit bien.

Déplorons la banalisation du bâti et souvent de certains aménagements routiers ou agricoles. Le Quercy, longtemps protégé par sa pauvreté risque maintenant de perdre son identité. C'est dans ce cadre que la Charte Européenne cherche à sauvegarder les paysages dans toutes les régions.

Devant les divergences de points de vue, devant l'importance des enjeux, devant l'incertitude de l'avenir économique, peut-être pourrait-on au moins souhaiter et demander à tous, décideurs officiels et particuliers, une prudence extrême avant d'engager un changement ; une gestion "avare" de bouleversements, pas une vision rétrograde mais une longue réflexion pour maintenir cet "équilibre harmonieux entre besoins sociaux, économie et environnement" souhaité dans la Convention européenne qui réunit les trois "piliers" du concept de "développement durable".. Comme beaucoup d'intervenants du colloque, on doit suggérer pour le Lot une meilleure diffusion de l'observation du paysage et le plus souvent un véritable apprentissage en la matière. Diffuser, écouter tous ceux, chercheurs, architectes, architectes-paysagistes, historiens, naturalistes, photographes, peintres...qui comme par exemple le CAUE et le SDAP du Lot, prodiguent depuis des années remarques, conseils, etc...

Lors du colloque de septembre un intervenant a fait part d'une initiative du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy : organiser dans les communes, sur les places des villages des rencontres entre les gens du lieu et ceux dont le métier est de regarder le paysage, pour qu'ils fassent "voir" à tous ce qu'il est important de ne pas déséquilibrer, de ne pas massacrer; mais aussi ce qui peut être harmonie et qualité. Excellente idée certainement qu'il faudrait développer auprès des scolaires. Des associations s'emploient à diffuser ces messages mais leurs moyens sont trop modestes, leur public trop restreint.

Or notre département est particulièrement vulnérable. Si, dans certaines régions, la "valeur agricole" des sols peut constituer une véritable protection des paysages, cela n'est pas le cas dans le Lot où elle est souvent faible, voire quasi nulle, là même où leur "valeur paysagère" est déterminante. Ainsi des projets de "fermes solaires" sont une préoccupation sachant que, déjà, des dizaines d'hectares font l'objet de discussions entre propriétaires fonciers et investisseurs. Un constat semblable peut-être établi pour la consommation de surface agricole par les parcelles support de constructions, du fait de l'impact considérable d'une implantation, aussi minime soit-elle, sur une ligne de crêtes ou, isolée, au sein d'une vaste étendue exposée aux points hauts qui l'entourent, si sa conception n'a pas fait l'objet d'une attention particulière. Enfin, dans les zones en cours d'urbanisation, la consommation d'espace est trop importante par rapport au bâti réalisé : le Lot consacre un demi-hectare à chaque habitation nouvelle, ce qui le met en tête des départements français... Au vu de ces paramètres souvent contradictoires, la préservation de la qualité du paysage rural lotois ne peut être efficace qu'au travers des documents d'urbanisme et des protections gérées par le SDAP. Des recommandations en ce sens doivent être faites auprès des collectivités locales et des administrations concernées (Préfecture, DDEA et SDAP) en demandant que les études, souvent remarquables, qui sont effectuées au stade préalable, soient effectivement traduites dans les documents opposables.

On a relevé plus haut le fort impact des infrastructures de transport sur le paysage. S'il n'est pas envisagé de grand projet pour le moment dans le Lot, il n'en reste pas moins qu'un petit projet peut avoir un impact certain à l'échelle de nos unités paysagères. Si leur réalisation présente incontestablement un intérêt économique et social, il convient d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrages sur la nécessité d'intégrer des compétences de paysagistes dans l'équipe d'études dès le stade des études préliminaires, sans attendre le projet définitif où une intervention "alibi" ne leur laisserait que des marges d' "habillage". Des exemples remarquables peuvent être cités sur de grandes opérations, il faut maintenant penser aussi aux petits projets.

Au cours du colloque, certains intervenants ont parlé de "situation alarmante" de "prise de conscience nécessaire" ; notre association ne peut que souscrire à cette urgente nécessité et souhaiter que toutes les compétences qui se seront fait jour émergent efficacement et suffisent à enrayer la destruction rapide et irréversible du "miracle fragile, inimitable" dont nous avons eu la chance d'hériter.

Sylvie Marroux et le Comité Directeur